

Nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars 2009 !

COMMUNIQUÉ COMMUN DES 8 SYNDICATS CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

L'intervention télévisée du Président de la République a été marquée par la force de la mobilisation du 29 Janvier.

Cependant les organisations syndicales CFTD, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les réponses apportées jusqu'à présent restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 Janvier et leur déclaration intersyndicale du 5 Janvier.

L'annonce d'une réunion des partenaires sociaux le 18 Février avec la formulation d'un certain nombre de pistes constitue un élément important. Mais malgré un changement de ton le Président de la République maintient pour l'essentiel ses orientations en matière de politique économique et sociale.

Les organisations syndicales attendent de la réunion du 18 Février que le gouvernement apporte des réponses concrètes et engage les discussions nécessaires à l'ensemble des revendications de la déclaration intersyndicale. Elles attendent également que le patronat prenne ses responsabilités.

C'est pourquoi les organisations syndicales estiment indispensable de maintenir la pression dans l'unité d'action. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels et les entreprises et à prendre toutes les initiatives pour construire les mobilisations nécessaires.

Elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 Mars. Elles se retrouveront le 23 Février pour évaluer les résultats de la réunion du 18 Février et préciser le sens, le contenu et les modalités de cette journée sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 Janvier :

Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique.

Améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales.

Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.

Préserver et améliorer les garanties collectives.

Réglementer la sphère financière internationale. ☺

Déclaration de Conseil National

Solidarité avec les victimes de la tempête

Après le passage de la tempête Klaus, les départements du Sud, et plus particulièrement du Sud-Ouest pansent leurs plaies. On ne compte plus les arbres couchés : plus de 60% de la forêt de pins des Landes est à terre. C'est une véritable catastrophe économique et écologique qui met durablement en danger la filière bois.

L'agriculture est aussi durement touchée : arboriculture, serristes, viticulteurs, éleveurs, aucune production n'est épargnée. L'ostréiculture est également concernée.

15 jours après la tempête, des foyers sont toujours privés d'électricité et de moyens de communication. L'alimentation en eau a été aussi coupée pendant plusieurs jours.



Aujourd'hui avec l'effort conjugué des salariés locaux du service public renforcés par des équipes venues de toute la France, des salariés des entreprises publiques, la solidarité formidable de la population et le rôle des élus de proximité, les 9 départements déclarés en état de catastrophe naturelle retrouvent peu à peu une vie normale.

Au-delà de l'urgence en terme de reconstruction et d'intervention immédiate, notamment en dégageant l'accès aux forêts pour exploiter au

plus vite les bois et éviter un autre danger, l'incendie, il faut tirer les premiers enseignements qui s'imposent.

D'abord, cette catastrophe a révélé avec une grande acuité le besoin d'un service public fort. Le fait que ces services aient disparu en milieu rural rend les tâches d'intervention très difficiles. La différence est palpable avec la tempête de 1999.

Au regard du drame vécu, il est au contraire nécessaire de renforcer et moderniser l'ensemble des services publics. Cela passe par un maillage des territoires pour répondre non seulement aux urgences mais aussi pour favoriser un développement harmonieux des territoires respectant la nature et sécurisant les populations.

Ensuite, il faut des mesures d'une tout autre ampleur que celles annoncées par le président de la République. L'argent qui a servi aux banques doit servir à réparer les dégâts causés par cette catastrophe avec des aides d'urgence pour la forêt, l'agriculture et l'ostréiculture, ainsi que pour les particuliers ne disposant pas de garanties suffisantes. André Chassaigne, Xavier Compain et Olivier Dartigolles ont conduit une délégation sur place le 5 février porteuse de propositions fortes, notamment la création d'un « régime assurance mutuelle calamités » et le développement d'une filière bois durable. Les députés communistes demandent la création d'une mission d'information parlementaire sur les conséquences de la tempête du Sud-Ouest.

Le conseil national du PCF réuni le 7 février appelle l'ensemble de ses adhérents, ses élus, les populations à apporter, sous toutes les formes nécessaires, leur solidarité aux habitants du Sud-Ouest ☺

Déclaration adoptée au Conseil National du PCF du 7 Février

Saint-Yague

Après la tempête Klaus, les propositions du PCF

Emmenée par André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme et Président de l'ANECR, Xavier Compain, responsable national agricole et rural du PCF et Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF, une délégation du Parti Communiste Français s'est rendue le Jeudi 5 Février à SAINT-YAGUEN pour évoquer les propositions du PCF après la violente tempête qui s'est abattue sur le département des Landes le 24 Janvier dernier.



De gauche à droite : Ginette Beaumont, Maire-adjointe de St-Yague, Jean-Jacques Paris, Secrétaire national de l'ANECR, Xavier Compain, Responsable agricole et rural du PCF, Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF et Vincent Lesperon, Maire de Saint-Yague

Après une visite-état des lieux, le Maire de Saint-Yague **Vincent Lesperon** a expliqué les lourdes conséquences du saccage de la forêt en termes écologique et économique. En effet, 70% de sa commune couverte par la forêt de pins maritimes, est aujourd'hui dévastée. Les ventes de bois qui jusque là étaient nécessaires à l'équilibre du budget communal, représentaient 33% de ce même budget avec une moyenne de 150.000 € par an.

Au cours d'une conférence de presse qui a suivi cette visite, **Xavier Compain** s'est fait porteur d'une proposition majeure pour le PCF avec la création d'un régime d'assurance mutuelle calamités, destiné aux métiers du vivant qui travaillent avec la nature : agriculteurs, ostréiculteurs, sylviculteurs. En effet, pour Xavier Compain « ces activités proches de la terre et de la mer sont vulnérables aux éléments tels que les tempêtes, les sécheresses, les inondations », tout en rappelant que suite à cette tempête, « ce sont 6 à 7 années de récolte qui sont par terre, des pertes actuellement non garanties par les assurances. Je rappelle que seuls 10% de la forêt landaise sont assurés. Il faut donc trouver le moyen de prendre en charge les dégâts et pertes subis ». Le financement de cette assurance pourrait reposer sur des cotisations sur les professionnels, mais aussi sur les contributions des entreprises d'amont et d'aval, des distributeurs, des banques et assurances de ces filières et des crédits publics d'Etat ou d'Europe.

D'autres propositions ont aussi été évoquées :

* tout d'abord sur la forêt, des mesures d'urgence sur la valorisation du bois, la garantie du prix du bois, la création ou la réactivation de centres de stockage, la mise à disposition de moyens de transport efficaces par la SNCF : la contribution de l'Union européenne dans le cas des dégâts de la forêt (qui est assurée à seulement 10%).

* sur l'agriculture : une prise en charge à hauteur des dégâts et pertes subis s'impose ; le gouvernement doit surseoir aux taux de spécialisation pour ouvrir droit aux indemnités par fonds de garantie des calamités ; des mesures sociales ; de la trésorerie abondée par les banques agricoles.

Xavier Compain a d'ores et déjà posé le devenir de la forêt dans une perspective de développement : « Nous nous refusons à abandonner la filière bois et la forêt du Sud-Ouest dans le seul marché libre et non faussé. L'avenir de la forêt et ses populations est posé pour plusieurs décennies. Nous posons les conditions de réexploitation, de replante, pour une relance de la filière bois française, rémunératrice, durable, enracinée dans son savoir-faire ».

Pour terminer, **André Chassaigne**, parlementaire communiste s'est engagé à demander dès cette semaine la mise en place d'une mission d'information parlementaire sur le rôle des services publics dans ces interventions de proximité.

« Le PCF ambitionne une politique qui garantisse la rémunération du travail, qui soit facteur de progrès social, qui préserve l'environnement face aux forces de la nature et au libéralisme : définition d'un développement durable. Dès maintenant, le PCF, ses organisations, ses militants, ses élus, vont s'atteler à prendre des initiatives avec les acteurs concernés en ce sens, pour la prise en compte et la mise en œuvre de ces propositions » ☺

Un reportage vidéo est visible sur le site national du PCF : <http://www.pcf.fr>

Remise en cause du droit de grève

APRÈS LES CHEMINOTS, LES POSTIERS, LA POSTE ?

Le Député-Maire, Pierre-Christophe Baguet, donne du poing sur la table et demande que le service aux Boulonnais reprenne au plus vite.

Suite à la grève des postiers de Boulogne-Billancourt démarrée le 12 janvier et reconduite pendant plusieurs jours, le Député-Maire, P-Ch. Baguet vient d'adresser au Directeur Courrier des Hauts-de-Seine, une lettre lui faisant part de son mécontentement et lui demandant que le service de distribution du courrier reprenne normalement dans les meilleurs délais.

La grève du personnel de La Poste de Boulogne-Billancourt porte en effet préjudice aux habitants et aux entreprises boulonnaises. Le courrier est délivré très aléatoirement et la remise de l'ensemble des recommandés n'est plus assurée, ce dont se plaignent de nombreux usagers.

Dans son courrier, le Député-Maire déplore de ne pas avoir été informé en amont : « Si je vous reconnais la pleine liberté d'organisation de vos services, je m'étonne vivement de découvrir aussi brutalement votre démarche », dont les conséquences prévisibles étaient nécessairement un conflit social qui allait pénaliser le service des Boulonnais.

Que ne ferait-on pas pour essayer de passer en douce une loi qui à terme remettrait en cause le droit de grève ?

Sarkozy ayant donné le « la », quand les cheminots de la gare Saint-Lazare ont décidé de cesser le travail car un des leurs avait été agressé pendant son service.

Tout prétexte est bon pour casser les résistances... ☺

Loi Bachelot

NUIT GRAVEMENT À LA SANTÉ

Dysfonctionnements à l'hôpital, augmentation des inégalités sociales de santé, 65% d'augmentation des dépassements d'honoraires sur 7 ans, désertification médicale dans les secteurs géographiques non rentables, 14% des assurés sociaux renoncent aux soins pour cause financière, augmentation du reste à charge pour les catégories défavorisées, remplacement du principe de solidarité par le principe de la section pra le risque, privatisation des profits et socialisation des pertes, et profits records pour les multinationales de l'assurance, de la pharmacie et du système de santé privé...

La loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » qui arrive au Parlement le 10 Février ne va faire qu'accélérer le constat précédent. Avec cette loi, l'hôpital sera alors géré comme une entreprise industrielle pour générer du profit et non selon les besoins sociaux. Avec cette loi, la démocratie sanitaire est totalement liquidée.

Et si on rapproche cette loi avec le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2009) et avec les décisions de la fédération nationale de la Mutualité française du 12 Décembre dernier, on mesure à quel point tout est fait d'une part pour privatiser le remboursement des soins en fine par les multinationales de l'assurance et d'autre part pour privatiser les secteurs rentables de l'hôpital au détriment du reste. ☺

Conseil Général

La tempête et les transferts de charges en débat

Les dégâts de la tempête sur le massif forestier et l'agriculture landaise, le rôle des services publics ont alimenté les débats lors de l'examen du budget les 2 et 3 Février.

Henri Emmanuelli annonça qu'une session spéciale du Conseil général aura lieu début mars sur le dossier de la forêt.

Le manque de maillage, de coordination sur le terrain ont été au centre des critiques, tout comme les investissements insuffisants d'ERDF.

Concernant le budget, une nouvelle fois furent dénoncés les transferts de charges de la part de l'Etat incomplètement compensés.

Ainsi rien que pour le RMI, l'Etat doit 9 millions d'euros au département et l'inquiétude est grande avec la mise en place cette année du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui va élargir le champ des bénéficiaires. De 4.445 RMI en 2008 on passerait à 17.000 RSA environ en 2009 dans les Landes.

Concernant la LGV (voir LR du 8 Janvier), le Président du Conseil général dira que plusieurs départements se rétractent, ne veulent plus participer au financement sur les bases fixées par l'Etat. Financement que les conseillers généraux socialistes et de droite des Landes avaient accepté lors de l'examen de ce dossier le 5 Janvier 2009. **Yves Lahoun** rappela la position des élus communistes : « Je redis que c'est un projet d'intérêt national et européen, c'est à l'Etat et à l'opérateur à financer, un point c'est tout ».

Les charges nouvelles sur les communes furent également montrées du doigt comme par exemple le coût des crèches avec le financement de la CAF en recul (de 70% à 55%).

En 2009, le Conseil général va élargir le réseau

des transports publics. Le lundi 2 Mars une ligne de transport en commun « express » sera ouverte sur le trajet Mont-de-Marsan-Dax pour un tarif de 2€. Pour les salariés effectuant quotidiennement le trajet, le coût annuel se montera à 500 € contre 850 € pour le carburant d'une voiture et 4.300€ (barème fiscal comprenant carburant, entretien etc...).

D'autres lignes de transport en bus avec la RD1L desserviront la plupart des chefs lieux de canton avec toujours un tarif unique à 2€. Les bénéficiaires des minima sociaux pourront bénéficier d'une tarification spécifique. Afin d'équilibrer le financement de ces lignes de transports publics, le conseil général a voté une participation de 250.00€ ☺